

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du vendredi 15 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi quinze avril à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Olivier ENGRAND, s'est réuni, à la salle polyvalente de Chivres Val, pour sa séance (Place Lamartine, 02880 Chivres Val).

Date de la convocation :

8 avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES			
Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	12	5	17

Sous la Présidence de M. Olivier ENGRAND, Président du S.I.T.U.S

Présents : Mme BILLECOQ Elisabeth, Mme DENUNCQ Isabelle, Mme FERTON-HERPE Thérèse, Mme LALUC Sylvie, Mme PELLETIER Séverine, Mr CHOQUENET Vincent, Mr COUTEAU Jean-Marie, Mr ENGRAND Olivier, Mr MADIOT Claude, Mr MONTARON Philippe, Mr PAGANO Jean-Baptiste, Mr ROUTIER Thierry.

Pouvoirs :

Mr BÉZIN Jean-Marc donne pouvoir à Mr MONTARON Philippe
Mr DOGMAZ Hasan donne pouvoir à Mme PELLETIER Séverine
Mr MARCELLIN Bruno donne pouvoir à Mr ROUTIER Thierry
Mr MUTTERER Fabrice donne pouvoir à Mr ENGRAND Olivier
Mr PHILIPON Vincent donne pouvoir à ROUTIER Thierry

Secrétaire de séance : Mme PELLETIER Séverine

Ont assisté :

Commune d'Acy : Mr TOUSSAINT Bruno

Personnel du SITUS : Mme HALLEZ Laurène, Mr Abou KIDIERA, Mr Romain LAUTIER

Budget Primitif 2022	Rapport
	N°5

Le Budget Primitif 2022 reprend les orientations qui avaient été définies lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) présenté lors du Comité Syndical du 18 janvier 2022.

Le Budget Primitif 2022, respectant la nomenclature M43, est annexé au présent rapport.

PRESENTATION GENERALE

Le Budget Primitif 2022 est en équilibre en dépenses et en recettes.

Les **dépenses totales** sont d'un montant de **7 750 465,28 € H.T** dont :

- **6 115 764,97 €** en section d'exploitation,
- **1 634 700,31 €** en section d'investissement.

Les **recettes totales** sont d'un montant de **7 750 465,28 € H.T** dont :

- **6 115 764,97 €** en section d'exploitation,
- **1 634 700,31 €** en section d'investissement.

L'excédent cumulé de l'année 2021 est reporté au Budget Primitif 2022 comme décidé par le Comité syndical lors du vote de l'affectation du résultat et à la reprise du solde 2021 (délibération n°4 du 5 avril 2022).

SECTION D'EXPLOITATION

1. DEPENSES D'EXPLOITATION

Les **prévisions de dépenses de la section d'exploitation au BP 2022** sont estimées à **6 115 764,97 €** soit en augmentation de **5,52 %** par rapport au BP 2021 et en augmentation de **7,82 %** par rapport au CA 2021.

Les **prévisions de dépenses réelles d'exploitation 2022** sont estimées à **5 693 035,64€** et affichent une augmentation de **6,85 %** par rapport au BP 2021 et de **9,39 %** par rapport au CA 2021.

Le **total des dépenses d'ordre d'exploitation** a diminué par rapport à l'exercice 2021 : **- 9,65 % (- 45 174,6 €)**.

Le tableau ci-dessous détaille les dépenses d'exploitation par chapitre :

Chapitre/Compte	BP2021+DM	CA 2021	Orientation BP 2022	Variation BP2022/BP2021	Variation BP2022/CA 2021
011 - Charges à caractère général	4 924 633,23 €	4 917 195,25 €	5 208 200,00 €	5,76%	5,92%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	278 002,00 €	266 991,46 €	299 900,00 €	7,88%	12,33%
014 - Atténuations de produits	1 200,00 €	0,00 €	1 200,00 €	0,00%	100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	21 003,00 €	20 004,81 €	21 003,00 €	0,00%	4,99%
TOTAL = DÉPENSES DE GESTION DE SERVICES (011+012+014+65)	5 224 838,23 €	5 204 191,52 €	5 530 303,00 €	5,85%	6,27%
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
022 - Dépenses Imprévues (exploitation)	103 051,81 €	0,00 €	162 732,64 €	57,91%	
TOTAL DEPENSE REELLES	5 327 890,04 €	5 204 191,52 €	5 693 035,64 €	6,85%	9,39%
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	467 903,91 €	467 903,91 €	422 729,33 €	-9,65%	-9,65%
TOTAL DES PRELEVEMENT AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	467 903,91 €	467 903,91 €	422 729,33 €	-9,65%	-9,65%
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	5 795 793,95 €	5 672 095,43 €	6 115 764,97 €	5,52%	7,82%
002- Déficit antérieur reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
TOTAL DE LA SECTION	5 795 793,95 €	5 672 095,43 €	6 115 764,97 €	5,52%	7,82%

Les prévisions de dépenses de la section d'exploitation sont en augmentation de 5,52% par rapport au BP 2021 mais en augmentation de 7,82 % au CA 2021. Cette augmentation par rapport au CA 2021 s'explique notamment par l'exploitation sur une année complète des vélos libre-service, par l'augmentation de coût de l'énergie et du carburant, par l'indexation des prix des différents marchés de transport, Scol'Tus ,Tus, TAD

Dans le détail les principales propositions budgétaires 2022 sont les suivantes en section d'exploitation :

Chapitre 011

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » est abondé à hauteur de 5 208 200,00€ soit en augmentation de 5,76 % par rapport au BP 2021 et en augmentation de 5,92 % par rapport au Compte Administratif 2021.

Les principaux comptes de ce chapitre sont :

- **L'article 604 « Achats d'études, prestations de services »** est abondé de 15 000€ pour la réalisation d'une étude de pollution sur le site du dépôt des TUS.
- **L'article 611 « sous-traitance générale »** est abondé à hauteur de 4 482 000,00€ soit +5,46 % par rapport au BP 2021 en raison de l'indexation des prix des marchés ainsi que la hausse de prix du carburant. Cet article correspond au coût de la réalisation des lignes de transport (TUS, TAD et Scolaires).

- **L'article 6068 « Autres matières et fournitures »** se voit affecter 10 000,00 € qui seront nécessaires pour l'achat de la billetterie TUS, de la signalétique, d'autocollants, de consommables pour imprimantes...
- **L'article 6135 « Locations mobilières »** est abondé à hauteur de 400€, soit une baisse de 92,25%. Ceci s'explique par l'achat de la caisse pour la boutique bus qui était en location jusqu'à maintenant et la restitution du véhicule de service.
- **L'article 61521 « Entretien et réparations bâtiments publics »** est abondé à hauteur de 9 500 € et correspondent aux dépenses récurrentes à la base Bus et dans l'immeuble du SITUS, ainsi qu'à la sécurisation de la boutique bus.
- **L'article 61558 « Autres biens mobiliers »** est abondé à hauteur de 3 000,00 € pour entretenir, comme tous les ans, la matérialisation du réseau (zébras, bandes jaunes...) et pour financer les implantations, réparations de poteaux...
- **Le compte 6156 « Maintenance »** est crédité d'un montant de 112 000 ,00 €, somme nécessaire au règlement des contrats de maintenance du matériel (billettique, standard téléphonique, parc informatique, machine à affranchir, contrôle des installations électriques, des extincteurs, des logiciels comptables...).
- **L'article 617 « Etudes et recherches »** se voit créditer d'une somme de 12 000,00 €, afin de couvrir les frais relatifs à la réalisation d'études.
- **L'article 618 « Divers »** est abondé à hauteur de 486 000,00 € afin de régler principalement les frais d'assistance technique et les frais d'assistance juridique.
- **L'article 6231 « Annonces et Insertions »** est abondé à hauteur de 4 000,00 € somme nécessaire pour régler les frais d'insertion des avis d'appel public à la concurrence et avis d'attribution dans le cadre des consultations lancées par le Syndicat.
- Ce sont 16 000,00 € qui sont affectés à l'**article 6237 « Publications »**. Une partie de cette somme sera nécessaire à la réalisation du Guide-Tus.
- La somme de 16 500,00 € vient abonder l'**article 6238 « Divers »** pour couvrir notamment les cotisations du S.I.T.U.S pour son adhésion au GART et à Hauts-de-France Mobilité, ainsi que les chèques déjeuner.

Chapitre 012

Le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » est crédité de la somme de 299 900,00 € soit une hausse de 7,88 % par rapport au budget 2021.

L'article 6411 « salaires, appointements, commissions de base » est abondé à hauteur de 198 000,00€ soit une augmentation de 10,00% par rapport au CA 2021, en raison de l'évolution de carrière naturelle des fonctionnaires du SITUS (avancement d'échelon) et au recrutement d'un contrat « Parcours Emploi Compétences ».

Les sommes inscrites sur l'ensemble des autres articles de ce chapitre sont semblables à ceux du Budget Primitif 2021 avec une légère variation engendrée par le contrat PEC.

Chapitre 014

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » est crédité de la somme de 1 200 €, en prévision d'éventuelles demandes de restitution de la taxe Versement de Transport.

Chapitre 65

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est abondé d'une somme de 21 003,00 € répartie de la manière suivante :

- Article 6531 « Indemnité » : 20 000 €
- Article 6542 « Créances éteintes » : 1000 €.

Chapitre 67

Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » n'est pas abondé. Il est utilisé essentiellement pour les titres annulés sur l'exercice antérieur ce qui n'est pas le cas pour cette année.

Chapitre 022

La somme de 162 732,64€ est affectée au **chapitre 022 « dépenses imprévues (exploitation) »** afin de parer à toute difficulté.

Chapitre 042

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre section » est abondé à hauteur de 422 729,33€ uniquement sur l'article 6811 « Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles ».

2. RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation, sont en diminution par rapport au Compte administratif 2021 à hauteur de 0,66 %. En incluant l'excédent, les recettes augmentent de 9,23 % par rapport à celles enregistrées en 2021.

Cette augmentation s'explique par:

- Les recettes issues de la vente de véhicules prévues dans l'année,
- L'application de pénalités dans le cadre de l'exploitation.

Le tableau ci-dessous détaille les recettes d'exploitation par chapitre :

Chapitre/Compte	BP2021	CA 2021	Orientation BP 2022	Variation BP2022/BP2021	Variation BP2022/CA 2021
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	475 151,59 €	0,00 €	402 036,27 €	-15,39%	100,00%
013 - Atténuations de charges	1 900,00 €	3 289,58 €	3 405,00 €	79,21%	3,51%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	710 000,00 €	648 954,71 €	645 000,00 €	-9,15%	-0,61%
73 - Produits issus de la fiscalité	2 200 000,00 €	2 402 482,14 €	2 350 000,00 €	6,82%	-2,18%
74 - Subventions d'exploitation	2 369 742,36 €	2 389 309,38 €	2 410 323,70 €	1,71%	0,88%
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	710,88 €	0,00 €		
TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES (70+73+74+75+013)	5 281 642,36 €	5 444 746,69 €	5 408 728,70 €	2,41%	-0,66%
76 - Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
77 - Produits exceptionnels	39 000,00 €	154 234,42 €	305 000,00 €	682,05%	97,75%
TOTAL DES RECETTES REELLES	5 320 642,36 €	5 598 981,11 €	5 713 728,70 €	7,39%	2,05%
TOTAL SECTION	5 795 793,95 €	5 598 981,11 €	6 115 764,97 €	5,52%	9,23%

Le total des recettes réelles estimées est de **5 713 728,70 €**. Quant au total des recettes de la section d'exploitation il s'élève à **6 115 764,97 €**. Ces montants augmentent de 9,23 % par rapport au CA 2021.

Dans le détail les principales estimations des recettes du budget 2022 sont les suivantes en section d'exploitation :

Chapitre 013

Le chapitre 013 « Atténuations de charges » est crédité de 3 405,00 € qui correspondent à l'estimation du remboursement du traitement indiciaire et des charges patronales des agents qui pourraient être en maladie ordinaire ainsi que la compensation du supplément familial de traitement.

Chapitre 70

Le chapitre 70 « Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises » est crédité d'une somme de 645 000€ répartie ainsi :

- 600 000 € à l'article 7061 « Transport de voyageurs ». Cela correspond aux prévisions de vente des titres de transport pour l'ensemble du réseau (TUS, TAD et SCOL'TUS),
- 15 000,00 à l'article 7062 « Recettes de messageries par autocars », somme qui correspond à la location publicitaire des flancs et arrières des bus.
- 30 000,00 € à l'article 7068 « Services Accessoires aux Transports ». Cette somme correspond au droit d'accès à la Centrale de Mobilité « Mobilinfos », réglée par les réseaux de Château-Thierry et Chauny-Tergnier pour l'information et les réservations TAD réalisées.

Chapitre 73

Le chapitre 73 « Produits issus de la fiscalité » est abondé d'une somme de 2 350 000,00 €.

Chapitre 74

Le chapitre 74 « Subventions d'exploitation » est crédité d'une somme de 2 410 323,70 € :

- Article 7471 « Etat » est abandonné à hauteur de 24 548,00 € et correspond au montant annuel de la Dotation Globale de Décentralisation, ainsi qu'à la prise en charge d'une partie du salaire de l'emploi PEC.
- Article 7472 « Régions » est abondé à hauteur de 1 449 183,70 € qui correspond au versement du transfert financier pour les transports scolaires pour l'année 2022,
- L'article 7474 « Communes » est crédité d'une somme de 936 592,00 € décomposée comme suit :

- **Participation des entités membres : 860 160,00 € HT :**

- **Au titre des Transports Urbains Soissonnais :**

• GrandSoissons Agglomération :	646 702,00 € H.T
• Bucy-le-Long :	26 642,00 € H.T
• Missy-sur-Aisne :	8 904,00 € H.T
• Chivres-Val :	7 420,00 € H.T

- **Au titre des Transports A la Demande :**

• GrandSoissons Agglomération :	106 820,00 € H.T.
• Brayé :	1 834,00 € H.T
• Chaudun :	3 654,00 € H.T
• Ciry-Salsogne :	13 790,00 € H.T
• Clamecy :	3 220,00 € H.T
• Margival + Montgarny :	5 138,00 € H.T
• Neuville-sur-Margival :	1 610,00 € H.T
• Rozières-sur-Crise :	3 164,00 € H.T
• Terny-Sorny :	4 685,40 € H.T
• Vuillery :	602,00 € H.T
• La Communauté de Communes de Retz en Valois :	25 872,00 € H.T

Ces participations ont été calculées au prix de 14 € H.T, soit une augmentation de 2,19% par rapport à 2021, par habitant, sur la base du recensement du 1^{er} Janvier 2022 publié par l'INSEE.

- **Conventions à titre onéreux et exploitation des Vélos Libres Services : 68 356,75 € HT**

Chapitre 77

Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » est abondé à hauteur de 305 000,00 € dont 300 000,00 € inscrits à l'article 775 "Produits des cessions d'immobilisations" et correspond à l'estimation de la vente :

- D'un véhicule City 21 exploité sur la ligne Cœur de Ville en vue de l'acquisition d'un midibus électrique (délibération n°5 du 03 décembre 2019),
- D'un bus Heuliez dans le cadre de notre politique de renouvellement des véhicules (délibération n°4 du 03 décembre 2019).
- Vente de l'ensemble du parc (16 véhicules TAD)

et les 5 000 € restants sont inscrits à l'article 7711 « débits et pénalités perçus ».

Le chapitre 002 « Résultat reporté ou anticipé » est abondé à hauteur de 402 036,27 € et ce conformément à la délibération n° du 05 avril 2022.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le budget des dépenses d'investissement est en augmentation (+ 27,41%) par rapport à celui de 2021, essentiellement dû au remplacement du parc de véhicules.

Le détail des dépenses d'investissement proposé par chapitre est le suivant :

Chapitre/Compte	BP 2021	CA2021	Orientation budgétaire 2022	Variation BP2022/BP2021	Variation BP2022/CA 2021
001- Déficit d'Investissement n-1	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
2051 - Concessions et droits similaires	0,00 €		0,00 €		
21 - Immobilisations corporelles	1 283 026,14 €	75 843,16 €	1 634 700,31 €	27,41%	2055,37%
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 283 026,14 €	75 843,16 €	1 634 700,31 €	27,41%	2055,37%

Parmi les comptes de la section d'investissement, il faut notamment retenir en dépenses :

Chapitre 20

Au Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » il n'est prévu aucune dépense.

Chapitre 21

Le Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » est crédité à hauteur de 1 634 700,31 € réparti comme suit :

- o Ligne 2135 « Installation générales, agencements, aménagements des constructions » est abondée à hauteur de 70 000,00 € pour permettre d'effectuer des travaux électriques à la base bus pour le rechargement des véhicules électriques,
- o Ligne 2156 « Matériel de transport d'exploitation » est abondée à hauteur de 225 206, 21 € pour permettre la mise en place d'une interopérabilité avec la Région Hauts de France à partir de notre système billettique existant,

- Ligne 2182 « Matériel de Transport » est abondée à hauteur de 1 239 494,10€ pour permettre l'acquisition de trois véhicules électriques en renouvellement des véhicules Cœur de Ville, deux véhicules TàD, un midibus électrique et un bus standard à plancher bas.
- Ligne 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique », cet article est abondé à hauteur de 70 000 euros pour poursuivre la mise en place de la dématérialisation,
- La ligne 2184 « mobilier » est abondée à hauteur de 30 000,00 € afin de procéder notamment au renouvellement du matériel en mauvais état (plaques de tête, poteaux...)

Chapitre 23

Au Chapitre 23 « Immobilisations en cours » il n'est prévu aucune dépense.

2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement diminuent de 9,65% par rapport au BP 2021 et au CA 2021.

Le détail des recettes d'investissement par chapitre est le suivant :

Chapitre/ Compte	BP 2021	CA2021	Orientation budgétaire 2022	Variation BP2022/BP2021	Variation BP2022/CA 2021
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	819 910,23 €	0,00 €	1 211 970,98 €	47,82%	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
20 - Immobilisation incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
TOTAL DES RECETTES RÉELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
021 - Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	467 903,91 €	467 903,91 €	422 729,33 €	-9,65%	-9,65%
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	467 903,91 €	467 903,91 €	422 729,33 €	-9,65%	-9,65%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	467 903,91 €	467 903,91 €	422 729,33 €	-9,65%	-9,65%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	467 903,91 €	467 903,91 €	422 729,33 €	-9,65%	-9,65%
TOTAL DE LA SECTION	1 287 814,14 €	467 903,91 €	1 634 700,31 €	26,94%	249,37%

Parmi les comptes de la section d'investissement, il faut notamment retenir en recettes :

Chapitre 001

Le Chapitre 001 « Solde d'exécution positif reporté ou anticipé » est abondé à hauteur de 1 211 970,98 € conformément à la délibération n°4 du 05 avril 2022.

Chapitre 040

Le chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre section » est quant à lui crédité à hauteur de 422 729,33 €. Cette somme correspond aux amortissements (comptes 28131- 28135 - 28153 – 28156- 28182– 28183 - 28184).

Il est demandé au membre du Comité Syndical de se prononcer sur le projet de Budget Primitif 2022 par chapitre tel que présenté en annexe à cette délibération.

Avis FAVORABLE du Bureau Syndical.

DELIBERATION

Le Comité syndical après en avoir délibéré adopte par chapitre le Budget Primitif 2022 tel que défini ci-dessus. Sont joints à la délibération le Budget Primitif et ses annexes.

Vote :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents,

Affiché, le 19 avril 2022
Pour extrait conforme,

Le Président,

Olivier ENGRAND

